

Rectificatif du 21 juillet 2021 au PV de l'Assemblée générale du 3 octobre 2020.

L'Assemblée générale extraordinaire du 3 octobre 2020 a procédé à l'élection de deux membres du Conseil d'administration afin de pourvoir deux sièges vacants jusqu'à l'expiration du mandat du CA en 2022. Consigné ensuite dans le rapport de l'AG (mis au téléchargement sur notre site le 19 décembre 2020), le résultat de ce scrutin intermédiaire fait état d'un vote unanime en faveur des deux candidats. Un sociétaire ayant participé au scrutin nous signale par courriel le 17 juillet 2021 que l'un des deux candidats avait recueilli l'unanimité moins une voix.

Le bureau présente à l'ensemble des adhérents de la SFP ses plus sincères excuses pour cette malencontreuse erreur.

Le bureau, réuni le 21 juillet 2021